



PARTI SOCIALISTE JURASSIEN

Groupe parlementaire

Mercredi 21 mai 2025 - communiqué de presse

Le Parti socialiste jurassien dénonce un déni de démocratie

La droite parlementaire piétine la volonté populaire en dénaturant la loi sur la transparence dans le financement des partis :

Le Parti socialiste jurassien exprime sa profonde indignation à la suite du vote intervenu au Parlement jurassien, où la majorité de centre droit – Le Centre, PLR, UDC et PCSI-Verts libéraux – a, par ses amendements, considérablement restreint l'obligation de transparence du financement des partis. En ne prenant pas en compte le cumul des dons et en appliquant la loi uniquement aux communes de plus de 5'000 habitant·e·s, la loi perd sa raison d'être. Au final, cela ne concernera que les élections cantonales et quatre communes.

Ce choix est non seulement injustifiable sur le fond, mais constitue surtout une atteinte flagrante à la démocratie. En novembre 2021, la population jurassienne s'est exprimée clairement : près de 60 % des votant·e·s ont accepté l'initiative populaire « partis politiques : place à la transparence », qui exigeait la transparence pour les scrutins cantonaux et pour toutes les communes. Un texte qui ne mentionnait aucune distinction de taille et qui précisait notamment un montant seuil de 750 frs, que les décisions prises ce jour permettent facilement de contourner. Les amendes prévues sont par ailleurs anecdotiques.

La décision du Parlement revient donc à trahir la volonté populaire. Elle crée un système à deux vitesses, où la transparence – valeur fondamentale de toute démocratie – serait réservée à quelques grandes communes, laissant dans l'ombre l'immense majorité du territoire cantonal. Ce n'est ni cohérent, ni respectueux des institutions, ni à la hauteur des attentes citoyennes en matière d'éthique publique.

Le Parti socialiste jurassien souligne par ailleurs que cette décision risque fortement de ne pas résister au contrôle de constitutionnalité. Si la loi est adoptée en ces termes lors de la 2e lecture, le PSJ se réserve le droit de saisir la Cour constitutionnelle jurassienne, afin de faire respecter la volonté exprimée par le peuple dans les urnes.

Le Parti socialiste continuera à se battre pour une démocratie transparente, équitable et fidèle à ses principes. Il restera mobilisé face aux manœuvres visant à maintenir l'opacité là où la clarté devrait être la norme.

Contact : Katia Lehmann, présidente du groupe parlementaire socialiste 078 649 84 38

Annexe : tableau récapitulatif des principaux points discutés

Contenu de l'initiative acceptée par la population	Position de la droite et du centre-droit au Parlement	Position de la gauche au Parlement
Transparence du financement des partis politiques, des organisations participant à des campagnes ou des candidats	Limite canton et aux communes > 5'000 habitant.e.s (seulement 4 communes concernées)	Application cantonale et dans toutes les communes , conformément à l'initiative votée et comme prévu par le Gouvernement
Prise en considération du cumul des dons d'un même donateur·rice pour des candidat.e.s d'une même liste	Rejet	Les dons d'un même donateur pour les candidats d'une même liste devraient être cumulés, avec vérification par le mandataire
Amende en cas d'infraction	Montant maximal réduit à 1'000 CHF	Maintien de l'amende à 10'000 CHF comme prévu par le Gouvernement